

Législatives

La Commission nationale d'investiture des Républicains, un conclave qui fait polémique

La Commission nationale d'investiture des Républicains tient sa dernière séance consacrée aux législatives de 2017. Comment fonctionne l'instance qui a reconduit Patrick Balkany ?

Les faits — A l'issue de ses réunions, la Commission nationale d'investiture devrait avoir investi 500 candidats sur 577 circonscriptions en vue des législatives de juin 2017. Si les 9/10^e ont fait l'objet de consensus, certaines décisions divisent, comme la reconduction de Patrick Balkany ou la non-investiture de Maël de Calan dans le Finistère, dénoncée par le camp Juppé.

Ne cherchez pas sa composition sur le site des Républicains, vous ne la trouverez pas. La liste des membres de la Commission nationale d'investiture n'y figure plus depuis la refonte de la plateforme du parti à l'automne 2015.

Plus souvent appelée CNI, celle-ci a fait beaucoup parler d'elle ces derniers jours. Selon l'article 40 des statuts des Républicains, la commission nationale d'investiture est chargée de désigner les candidats aux élections nationales et locales. Depuis le 6 juin, elle est donc réunie pour choisir les candidats aux législatives de juin 2017. Ce mardi, elle tiendra son dernier conclave avec les ultimes départements à étudier. Parmi eux : les Bouches-du-Rhône, le Var (**l'ex-navigatrice Maud Fontenoy sera-t-elle candidate ?**) et la Moselle.

A chaque fois le rituel est le même. Le président de la fédération départementale LR, le secrétaire départemental, les parlementaires, le président du conseil départemental sont invités à venir défendre leurs candidats. Puis ils se retirent pour laisser la CNI délibérer et voter si nécessaire. Cette année, quatre grandes règles ont dicté ses choix : les sortants sont automatiquement reconduits ; le parti doit à l'issue de ses choix respecter la parité et donc présenter 50 % de femmes ; aucun candidat n'est désigné face aux députés UDI ; en cas d'absence de consensus, la circonscription est réservée.

Ces beaux principes n'ont pas empêché quelques polémiques. La plus fameuse est la reconduction de Patrick Balkany dans les Hauts-de-Seine le 20 juin. 48 heures plus tard, Bruno Le Maire a déclenché la tempête par un tweet : «Toujours la même vieille politique!»

Les proches de Nicolas Sarkozy ont répliqué en assurant que « les représentants de Bruno Le Maire étaient présents » quand l'ami de l'ex-chef de l'Etat a été réinvesti. « Son nom n'a pas été cité, réplique un proche du candidat à la primaire. Il a simplement été dit "Patrick" et il y en a deux dans les Hauts-de-Seine. Il y a aussi Patrick Ollier ... »

Inflation. De 2002 (date de la création de l'UMP) à 2012, la CNI a été présidée par Jean-Claude Gaudin. Puis à la suite de leur affrontement qui a abouti à une impasse, Jean-François Copé et François Fillon l'ont conjointement présidée. **Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, c'est Christian Estrosi qui en assure la présidence.** Ces dernières années, ses effectifs n'ont cessé d'enfler. Selon nos informations, celle-ci compterait aujourd'hui 83 membres. Les grandes bases de sa composition datent du deal Fillon-Copé. Au lendemain de l'arrivée de Nicolas Sarkozy à la présidence de l'UMP, Bruno Le Maire a demandé qu'une poignée de ses proches soient nommés (le député Damien Abad, le président du conseil départemental de l'Eure, Sébastien Lecornu). Depuis la fondation des Républicains en mai 2015, la CNI doit être paritaire. Plusieurs femmes l'ont intégrée comme la juppéiste Laure Darcos.

Juppé, Fillon, Copé, Le Maire, NKM, Jacob, Wauquiez... Tous les poids lourds du parti en font partie. Mais en moyenne seule une grosse quarantaine de ses membres vient. Un autre homme tient un rôle clé : Eric Schahl. Directeur général adjoint LR, ce proche de Nicolas Sarkozy pilote en direct le service des élections rue de Vaugirard depuis le printemps. « Le trio Estrosi-Schahl-Karoutchi est redoutable », dit un membre de la CNI (le sénateur des Hauts-de-Seine avait été chargé en amont par l'ex-chef de l'Etat de passer en revue les départements).

Ce mode de désignation de candidats n'est-il pas suranné ? En février, pour choisir le candidat qui allait récupérer son siège de député de l'Aisne lors d'une législative partielle, **Xavier Bertrand avait organisé un vote des adhérents LR de sa circonscription.** Désireux de promouvoir de nouvelles méthodes, le président des Hauts-de-France a ainsi contourné la CNI. « Ce n'est pas une bonne chose, dit un expert électoral. A l'élection nationale, décision nationale. Comment par exemple respecter ainsi la parité ? »